



**Commune de TRIVY**

**Tel. : 03 85 50 26 49**

**Mail : secretariat@trivy.fr**

**PROCÈS VERBAL N°04 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT- SIX

Le **vendredi 20 mars 2026 à 20h00**,

Le conseil municipal de TRIVY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Lucienne WEISS, Maire.

Présents : Lucienne WEISS, Jean-Michel ROZIER, Geneviève VIGNERESSE, Laurent DEVIF, Gilles AUCAIGNE, Jean-Claude ROZIER, Martine AUBLANC, Valérie VILLETTE, Fabien GIROD, Nicolas REBOUX et Coralie BLONDIN

Secrétaire de Séance : Geneviève VIGNERESSE

Madame le maire sortant Chantal Wallut a accueilli la nouvelle équipe, en qualité de doyenne de l'assemblée.

Madame Wallut a procédé :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil du 06 mars 2026 à l'unanimité
- 2) À l'appel des membres du conseil et information de la démission de Mme CLEMENT le 16 mars 2026, de ce fait M. REBOUX, qui était suppléant, devient conseiller.
- 3) À l'élection du maire

➤ **Election du maire**

Madame Wallut a rappelé les règles pour le vote qui s'est déroulé à bulletin secret, Madame Lucienne Weiss se porte candidate au poste de maire, aucun autre membre de la liste ne se déclare candidat.

Monsieur Rozier et Monsieur Aucaigne sont désignés assesseurs et procèdent au dépouillement

➤ **Résultats :**

- 10 voix pour Lucienne Weiss
- 1 voix pour Jean Michel Rozier (bulletin mis en Nul car non candidat)

➤ **Détermination du nombre d'adjoints**

Il a été rappelé la règle pour déterminer le nombre d'adjoints (rappel de la règle des 30% de l'effectif réel arrondi à l'unité inférieure, soit 3 adjoints maximum pour la commune).

Le Maire présente une liste et demande si une autre liste souhaite se présenter : aucune autre liste n'est présentée, aucun membre du conseil ne se porte candidat.



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

Résultat du vote : même assesseurs que précédemment :

- 10 voix pour la liste composée de Jean Michel ROZIER, Geneviève VIGNERESSE et Laurent DEVIF
- 1 bulletin nul
- 

➤ Lecture de la charte de l' élu

Lecture est faite de la charte de l' élu : articles L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT

➤ Indemnisation des élus

Rappel des règles d'indemnisation

Vote à l'unanimité

FONCTION	PRENOM	NOM	INDICE BRUT au 01/01/26	POURCENTAGE INDICE	INDEMINITE BRUTE EN €
Maire	Lucienne	WEISS	1027	28.10 %	1155.06 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	Jean-Michel	ROZIER	1027	10.89 %	447.64 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Geneviève	VIGNERESSE	1027	10.89 %	447.64 €
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Laurent	DEVIF	1027	10.89 %	447.64 €

- **Dérogations au maire** – sujet reporté sur le prochain conseil – Mme le Maire a besoin d'infos complémentaires

➤ **Infos diverses :**

Discussions autour des commissions externes : com com et communales - rôle et fréquence des commissions - les attributions seront faites au prochain conseil

Séance levée à 21h20

Prochain conseil : Mardi 31 mars à 20h00 ;

La Secrétaire,  
Geneviève VIGNERESSE

Le Maire,  
Lucienne WEISS,

